

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 octobre 2011 à 19h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11

Etaients présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, PRUVOT Dominique, JONVAL Jean Claude, Mmes CANDELIER Evelyne, MOREAU Nicole, MM. BUISSET Laurent, DERYCKE Hervé, VERNEZ Rémy, Mme PINTÉ Patricia, M. LEONARDIS Thierry.

Excusés : Mme PETIT MARYVONNE (procuration à Ch.Dordain), Mme DUCONSEIL Betty (procuration à M. Sallio), Mr GAILLIARD Pascal (procuration à N.Moreau)

Absent : Mr DUCCESCHI Patrick

Secrétaire de séance : M. SALLIO Michel

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès verbal du Conseil Municipal
Du 27 septembre 2011 est adopté à l'unanimité*

Mr le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en rajoutant un point : Vente de logement au 16 rue de Chasse-Marée.

INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

La loi du 29 décembre 2010 en son article 28 sur réforme de la fiscalité de l'aménagement a abouti à la création d'un nouveau dispositif de taxation reposant sur la taxe d'aménagement. Cette taxe pour financer les équipements publics de la commune a été créée pour remplacer :

- La taxe locale d'équipement (TLE)
- La taxe départementale pour les espaces naturels sensibles (TDENS)
- La taxe départementale pour le financement de conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE)
- La participation pour l'aménagement d'ensemble (PAE)

Cette nouvelle taxe sera applicable à compter du 1 mars 2012. La Commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %.

Ce taux peut être modulé de 1% à 5% sur l'ensemble du territoire de la commune ou par secteur.

Le Bureau Municipal en date du 17 octobre 2011 a émis un avis favorable pour fixer le taux à 4% qui permettra de maintenir une fiscalité actuelle sur l'aménagement équivalente à celle de la TLE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'installer sur l'ensemble du territoire de la commune la taxe d'aménagement au **taux de 4%**.

MARCHES POUR LA CONSTRUCTION CANTINE/BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction regroupant un restaurant scolaire et une bibliothèque. Un avis d'appel d'offres en procédure adaptée a été publié le 9 septembre 2011.

Le présent marché se décompose en 13 lots. Les réponses étaient attendues pour le 3 octobre à 17h00.

A l'issue du délai, 51 entreprises ont déposé leur offre :

Les critères d'attribution étaient les suivants:

- sur le prix des prestations **60 points**
- sur la valeur du mémoire technique **30 points**
- sur le délai d'exécution **10 points**

Après l'analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres en date du 3 octobre à 18h00, il a été procédé au classement comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS H.T.
01 - GROS ŒUVRE ETENDU	BAERT CONSTRUCTION	164 144,00 €
02 - CHARPENTE	LAURENCE	10 710,00 €
03 - COUVERTURE	DHAISNE HOUDART	24 742,65 €
04 - MENUISERIE EXTERIEURE	MAP	44 257,20 €
05 - MENUISERIE INTERIEURE	GM MOREL	11 280,00 €
06 - PLATRERIE ISOLATION	MP ENTREPRISE	36 271,89 €
07 - FAUX PLAFONDS	SAPISO	9 172,70 €
08 - CARRELAGES FAIENCES	ESPRIT CERAM	36 131,40 €
09 - CHAUFFAGE PLOMBERIE	DELFORGE	37 565,43 €
10 - ELECTRICITE VENTILATION	ACCART	39 940,47 €
11 - PEINTURE	HENNEREZ	8 283,01 €
12 - VOIRIES RESEAUX DIVERS	SALVARE VIAM	34 142,00 €
13 - CUISINE	COFRINO	24 073,86 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES		480 714,61 €

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 octobre 2011, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les marchés selon le tableau ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits marchés ainsi que toutes les pièces y relatives.

VENTE PARCELLE RUE DE CHASSE MAREE

La propriété, cadastrée AB 25 et d'une superficie de 494 m², est mise en vente par les héritiers. Dans le cadre de la proximité de cette propriété avec celle de l'école communale, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le service de domaine a estimé cet immeuble à 40 000 € et que la mise en vente est de 60 000 €.

Le Conseil municipal décide de faire une proposition d'achat pour un montant de 50 000 € et de demander à l'EPF (Etablissement Public Foncier) d'acquérir ce bien dans l'attente d'élaboration d'un projet communal.

ARBRE DE NOEL MUNICIPAL

La Commune organise l'Arbre de Noël Municipal pour les enfants de la Commune. Actuellement 17 enfants n'habitant pas la commune sont scolarisés à Bugnicourt. Les futures constructions et l'arrivée de nouvelles familles pourront générer des dépenses supplémentaires, il est donc nécessaire d'établir des règles de la distribution de jouets pour l'arbre de Noël 2011.

Le conseil municipal décide pour l'année 2011 :

- de prendre comme référent tous les enfants domiciliés à Bugnicourt âgés de 2 ans à 10 ans ;
- de prendre en compte les 17 enfants non domiciliés à Bugnicourt, scolarisés à l'école communale.

ELECTRIFICATION RURALE

La commune perçoit une taxe communale sur les fournitures d'électricité d'environ 15 000 €/an.

De nouvelles dispositions instituent un nouveau régime de taxation de la consommation électrique. Le tarif de référence est modifié :

- à 0.75 €/MWh pour les consommations résidentielles et professionnelles jusqu'à 36 kVA ;
- à 0.25 €/MWh pour les consommations professionnelles de 36 kVA à 250 kVA.

Un coefficient de 0 à 8 peut être appliqué à ces tarifs.

Parallèlement le Code des Collectivités territoriales modifié précise que lorsque la compétence publique d'électricité est exercée par un syndicat intercommunal, la taxe pour la totalité est perçue par le syndicat au lieu et place des Communes de moins de 2 000 habitants.

Lors du dernier Comité Syndical du SIRA, il a été décidé :

→ D'appliquer un coefficient unique pour l'année 2012 de 8.12 sur les tarifs de référence. Il s'applique pour tous types de consommations sur le territoire des communes du SIRA (à l'exception d'Arleux)

→ De reverser en totalité, à chaque commune, le produit de la taxe que le SIRA aura perçu.

RECENSEMENT DE POPULATION 2012

Le recensement a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants (dernier recensement à Bugnicourt en 2007)

La Commune sera recensée en 2012, les opérations de recensement seront effectuées du 19 Janvier 2012 au 18 Février 2012.

Le Conseil Municipal doit créer un poste de coordonnateur communal et 2 postes d'agent recenseur qui seront rémunérés sur la base du nombre des questionnaires collectés.

Une petite information sera faite dans le bulletin municipal et une autre information de l'I.N.S.E.E. sera distribuée dans chaque habitation début janvier.

Les agents recenseurs seront désignés par le maire.

URBANISME

→ Déclarations préalables

- Mr Marcheson – 1 bis rue des Chasse-Marée – clôture – **accord**- tacite

→ Permis d'Aménager

- Habitat du Nord – Aménagement de 13 lots rue de Fressain - **Accord** – 12/10/2011

→ Permis de construire

- Habitat du Nord – Construction de 28 logements locatifs rue de Fressain – **Accord** – 8/10/2011
- Mr Lefroy Paul- 28 rue des Juifs – construction d'un garage – **Accord - 6/10/2011**
- Mr Gumez Gilles – 20 ter Rte Nationale – création d'une extension – en cours d'instruction

POINTS DIVERS

→ Conseil d'école du 21 Octobre 2011 - Elections des parents d'élèves :

Elus titulaires

M. RENEL Cédric
M.CARON Laurent
Mme PETIT Maryvonne
M. DEVIENNE Laurent

Elus suppléants

Mme DELBART Stéphanie
M. PRESTIFILIPPO Enrigo
Mme DUCROCQ Zeni
Mme CAPON Karine

- Bilan de la Ducasse 2011 – positif
- Centre aéré de la Toussaint – effectif en baisse – 15 enfants inscrits

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ☞ S. 29/10 : Halloween pour les enfants
- ☞ D. 30/10 : Assemblée Générale de la Fête du Bœuf à la salle des fêtes à 11h
- ☞ V. 11 Novembre : Commémoration de l'Armistice de 1918 à 11h 30
 - Dépôt de gerbes au monument aux morts et Vin d'honneur avec la remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail.
 - Repas des anciens combattants à la salle des fêtes
- ☞ S. 26 Novembre : Banque alimentaire Salle du Bas de la Mairie de 9 h à 12 h
- ☞ S. 3 Décembre : Téléthon
- ☞ D. 4 Décembre : « Pot de l'amitié » des fêtes de St Eloi – Ste Barbe salle du bas de la Mairie à 11h30
- ☞ L. 5 Décembre : Journée nationale d'honneur aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Dépôt de gerbe